

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABASTIDE-MONREJEAU
DU 19 JUIN 2012

L'an deux mille douze le dix-neuf juin, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIEDNOIR Yves, Maire.

PRESENTS : PIEDNOIR Yves - COURALET Catherine - LALANNE Frédéric - LEBLANC Jean Simon - LEMBEGE Patrick - THEULE Jean – VOINIER Pascal

EXCUSES : JAYMOT Sylvie - PECCOL Louis - TOUZEAU Sandra

Date de la convocation : 15.06.2012

Ordre du jour :

- Remplacement des faux plafonds à l'école
- Remplacement des luminaires à l'école
- Mise en place d'un système anti-intrusion à l'école et à la mairie
- Remplacement du ballon d'eau chaude à la salle des fêtes
- Octroi d'une subvention à l'association « Cantarella » d'Artix
- Décision modificative n°1 du budget 2012
- Avis sur l'implantation de la S.A Vignasse et Donney
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme COURALET Catherine

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 20 mars 2012.

DELIBERATION N° 1

REPLACEMENT DES FAUX PLAFONDS A L'ECOLE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder au remplacement des faux plafonds à l'école primaire.

Pour se faire, Monsieur le Maire a consulté trois entreprises à savoir : NAYA, AQUITAINE ISOL et SAMISOL.

Le Conseil Municipal prend connaissance des offres des entreprises.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

ACCEPTE le devis de l'entreprise NAYA pour un montant de 9 700 € TTC.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités administratives liées aux travaux.

DECIDE de modifier le budget primitif 2012 suivant la délibération n°6 du Conseil du 19 juin 2012.

DELIBERATION N° 2

REPLACEMENT DES LUMINAIRES A L'ECOLE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder au remplacement des luminaires à l'école primaire.

Pour se faire, Monsieur le Maire a consulté trois entreprises à savoir : Entreprise HERRIBERRY, LA MONTOISE et SARL PICHARD.

Le Conseil Municipal prend connaissance des offres des entreprises.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

ACCEPTE le devis de l'entreprise HERRIBERRY pour un montant de 2 050 € TTC.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités administratives liées aux travaux.

DECIDE de modifier le budget primitif 2012 suivant la délibération n°6 du Conseil du 19 juin 2012.

DELIBERATION N° 3

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME ANTI-INTRUSION A L'ECOLE ET A LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un système anti-intrusion sur la mairie et l'école.

Pour se faire, Monsieur le Maire a consulté trois entreprises à savoir : ADOUR VISION SYSTEM, COFINTEX 6A et DELTA SECURITY.

Le Conseil Municipal prend connaissance des offres des entreprises.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

ACCEPTE le devis de l'entreprise ADOUR VISION SYSTEM pour un montant de 2 800 € TTC pour l'école primaire.

ACCEPTE le devis de l'entreprise ADOUR VISION SYSTEM pour un montant de 2 500 € TTC pour la mairie.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités administratives liées aux travaux.

DECIDE de modifier le budget primitif 2012 suivant la délibération n°6 du Conseil du 19 juin 2012.

DELIBERATION N° 4

REPLACEMENT DU BALLON D'EAU CHAUDE A LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'ARL 64 a procédé au remplacement en urgence du ballon d'eau chaude de la salle des fêtes étant à l'origine d'une fuite sur le réseau d'eau potable.

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'offre de l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

ACCEPTE le devis de l'entreprise ARL 64 pour un montant de 1053 € TTC.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités administratives liées aux travaux.

DECIDE de modifier le budget primitif 2012 suivant la délibération n°6 du Conseil du 19 juin 2012.

DELIBERATION N° 5

OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CANTARELLA» D'ARTIX

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une subvention exceptionnelle de fonctionnement à la chorale « Cantarella ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

DECIDE d'allouer la somme de 110 Euros

DECIDE de modifier le budget primitif 2012 suivant la délibération n°6 du Conseil du 19 juin 2012.

DELIBERATION N° 6

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2012

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier le budget primitif 2012 afin d'honorer les factures à venir des différentes entreprises concernant les différents travaux acceptés par le Conseil Municipal lors de la séance du 19 juin 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

DECIDE de modifier le budget primitif de l'exercice 2012 de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

dépenses :

Article 022 « Dépenses imprévues »	- 110 €
Article 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations ».....	+ 110 €
<i>Subvention à la chorale « Cantarella» d'Artix</i>	
Article 022 « Dépenses imprévues »	- 18 103 €
Article 023 « Virement à la section d'investissement »	+ 18 103 €

SECTION INVESTISSEMENT :

recettes :

Article 021 « Virement de la section de fonctionnement »	+ 18 103 €
--	------------

dépenses :

Article 2158 « Autres installations, matériel et outillages techniques »	+ 6 353 €
<i>Achat et installation d'un ballon d'eau chaude</i>	<i>1 053 €</i>
<i>Achat et installation d'un dispositif anti-intrusion</i>	<i>5 300 €</i>
Article 2315 « Installations, matériel et outillages techniques »	+ 11 750 €
<i>Remplacement des faux plafonds à l'école</i>	<i>9 700 €</i>
<i>Remplacement des luminaires à l'école.....</i>	<i>2 050 €</i>

DELIBERATION N° 7

AVIS SUR L'IMPLANTATION DE LA S.A VIGNASSE ET DONNEY

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral en date du 31 mai 2012, une enquête publique est ouverte à la mairie d'ARTIX du 25 juin 2012 au 25 juillet 2012 inclus, sur la demande présentée par la SA VIGNASSE ET DONNEY. Elle concerne l'obtention d'une autorisation de créer un atelier de découpe et de transformation de viande sur le territoire de la commune d'ARTIX.

La Commune de LABASTIDE-MONREJEAU étant comprise dans le rayon d'affichage fixé à 3 kilomètres autour de l'installation projetée, le Conseil Municipal est invité à formuler son avis sur le projet présenté.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable à ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Formation au défibrillateur**

Suite à l'achat du défibrillateur en 2011, Monsieur le Maire propose l'intervention de l'association « Les Gardes du Cœur » afin d'initier les Conseillers et les différentes associations de la commune à son utilisation. Son coût s'élèverait à 200 Euros pour un groupe de 20 personnes. Cette dépense sera imputée à l'article 6288.

➤ **Avis du Commissaire enquêteur suite à l'enquête publique concernant l'aménagement d'Eurolacq 2**

Monsieur le Maire informe que le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 février au 19 mars 2012 concernant le permis d'aménager de la zone Eurolacq 2 ainsi que l'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

➤ **Location du logement au dessus de la mairie**

Depuis le 15 mai 2012, le logement au dessus de la mairie est loué.

➤ **Avancement des travaux à l'église**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que les travaux concernant le changement des luminaires et du chauffage à l'église sont terminés.

L'entreprise « La Montoise » est dans l'attente du contrôle du Consuel.

➤ **Cours de tennis / basket**

Suite à l'installation des panneaux de basket sur le cours de tennis, ce dernier devra rester accessible à toutes personnes. Il faut espérer ne pas rencontrer de conflit entre les joueurs de tennis et les joueurs de basket quant à l'occupation du terrain.

➤ **Inauguration de la mairie et des enfouissements des réseaux**

Monsieur le Maire évoque la possibilité de procéder à l'inauguration officielle de la mairie et de la fin des travaux d'enfouissement des réseaux. Le Conseil Municipal devra se prononcer sur une éventuelle date pour cette manifestation.

La présente séance comprend sept délibérations.